

Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 04/09/2025 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 10 / Représentés : 13)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Jérémy LABRUNIE (représenté par Simone SALAT), Aurore LEFEBVRE (représentée par Caroline BARRAL-AURATUS), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h40

La procuration remise par Serge POTEL à Alain PEYROU est annotée : la lecture en est faite en début de Conseil Municipal par la secrétaire de séance (cf. annexe jointe).

Mme le Maire propose, avec l'accord des conseillers présents, de reporter les points 13, 14 et 15 (Rapports annuels d'Aurillac Agglo) de l'ordre du jour car un des rapports n'a pas encore été présenté en conseil communautaire.

1. Informations générales

a) École

L'effectif est de 44 élèves inscrits pour cette rentrée 2025-2026.

Aucun changement n'est intervenu concernant la composition de l'équipe enseignante et du personnel communal.

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a renouvelé le contrat d'Aude MARCOMBE pour une durée de trois ans, la durée maximale avant un passage en CDI.

b) Accueil d'une personne potentiellement intéressée pour suivre la formation de secrétaire de mairie

Mme le Maire indique qu'une personne de la commune potentiellement intéressée pour suivre la formation de secrétaire de mairie a passé quelques jours auprès de Delphine QUILLET pour voir en quoi consiste le métier.

c) Vente du terrain de Peyragude

L'annonce a été diffusée ce jour sur le site « Le Bon Coin » au prix fixé par les Domaines (36 000 € pour 839 m²). Une délibération sera nécessaire pour rembourser les frais d'annonce de 131,88 € avancés par Mme le Maire.

d) Vente de l'ancienne station de pompage de Jallès/Pont d'Authre

La signature de l'acte de vente est fixée au jeudi 11/09/2025 pour le montant convenu de 15 000 €. Le bien est vendu en l'état. Seul un diagnostic a dû être réalisé en amont de la vente.

e) Bâtiment agricole équipé de panneaux photovoltaïques à Puechbroussou

Le projet d'installation d'un transformateur lié au bâtiment agricole de M. COMBELLES a évolué. Après le refus par la mairie de la 1^{ère} proposition consistant à installer le transformateur sur le commun, la solution retenue consiste à installer le transformateur directement sur la parcelle privée de M. COMBELLES, sous le terrassement.

f) **Assainissements individuels non collectifs**

Une campagne de contrôle des installations d'assainissement non collectif est menée par Aurillac Agglo : 32 installations ont été ou vont être contrôlées par Aurillac Agglo sur septembre et octobre 2025.

Mme le Maire indique que la liste établie par Aurillac Agglo lui a été transmise pour information. Elle souligne l'importance de ce suivi pour la protection de l'environnement et la gestion des éventuelles nuisances, tout en reconnaissant le coût que les mises aux normes peuvent représenter pour les administrés. Parmi cette liste, certains habitants peuvent prétendre à des aides pour une mise en conformité.

g) **Porte d'entrée de l'église**

Pour faire suite à un signalement de Caroline BARRAL-AURATUS, Jean-Paul TROUPEL indique avoir posé des balayettes sous la porte de l'église et sous la porte de la sacristie. Ceci devrait limiter l'entrée de poussière ou de feuilles, ainsi que les pertes thermiques lorsque l'église est chauffée.

h) **Déploiement de la fibre**

Mme le Maire indique que la pose des appuis progresse : on ne devrait pas être loin des 100% d'appuis posés d'ici la fin de l'année. Les secteurs « Le Bourg » et « Cassan-Calvanhac » ont été démarchés ces jours-ci. Des discussions s'en suivent sur la fiabilité des démarcheurs commerciaux qui se disent être d'Orange : il est conseillé aux habitants de contacter directement leur opérateur. Par ailleurs, certains habitants ont reçu une information indiquant que la fibre est arrivée alors que ce n'est pas encore le cas.

i) **Camping municipal du Bourg**

Le camping municipal a fermé le 31/08/2025. Le total des recettes s'élève à 4 599,82 €, ce qui est un très bon résultat sachant qu'aucune communication n'avait été faite pour l'ouverture. Jacqueline BOULANGE indique que le mois de juillet a été très calme et que la fréquentation s'est intensifiée au mois d'août durant le festival de théâtre de rue. Elle est passée matin et soir au camping. Elle a reçu des commentaires très positifs de vacanciers qui sont à la recherche de ce type d'hébergement : ils ont loué le calme, la propreté et le caractère abordable du site. Pour répondre à la question d'un conseiller s'interrogeant sur le nombre de places, Mme le Maire indique qu'il va falloir travailler sur la classification du camping et définir le nombre d'emplacements. Elle a regardé les critères : nous ne pouvons pas prétendre à la 1^{ère} étoile car il faudrait assurer une présence 24h/24. L'idée est de viser un classement en catégorie « aire naturelle ». Au cours de l'échange, Patrick EVEILLARD rappelle que l'installation de mobil-homes dans un camping est soumise à un permis d'aménager. Mme le Maire remercie Jacqueline BOULANGE qui a assuré quotidiennement et bénévolement la gestion du camping. Il va falloir à présent préparer la communication pour la saison prochaine. Pour faire suite à la remarque d'un usager, il convient de réfléchir aux nuisances sonores pendant la saison estivale et d'établir des règles claires pour garantir la tranquillité des campeurs : horaires d'utilisation du terrain de foot et des interventions de maintenance (tonte, etc.).

j) **Bornage des parcelles limitrophes du lac**

Mme le Maire rappelle que la durée de la concession pour l'exploitation du lac est terminée : EDF doit restituer le lac dans l'état initial de 1945. EDF fait intervenir un géomètre pour borner les parcelles en bord de lac en fonction de la côte d'acquisition par les riverains (côte 517, 518 ou 519). La commune est concernée à 3 endroits : au Puech-des-Ouilhes des deux côtés de la voie communale, aux Fontanelles et au lieu-dit Lacoste en dessous de Vabre.

k) **Rénovation de la ligne Haute Tension**

Ce mardi 02/09/2025, Jean-Paul TROUPEL est allé à une réunion ENEDIS concernant la rénovation de la ligne Haute Tension allant de Saint-Etienne-Cantalès à Aurillac, en passant par Saint-Paul-des-Landes. Ce chantier s'inscrit dans le cadre du PAC (Plan Aléas Climatiques). Les travaux, initialement prévus pour 2025, pourraient être reportés en 2026 en raison de réallocations budgétaires : ENEDIS avance par tronçon. Sur la commune, nous sommes concernés au niveau de Laveissière. Des transformateurs vont être installés. Le report des travaux peut avoir un impact sur le déploiement de la fibre dans certains secteurs, car il était prévu de passer la gaine de la fibre en même temps que les travaux d'enfouissement du câble électrique.

l) **Logements sociaux de l'ancien presbytère**

Mme le Maire explique que les deux logements sociaux situés dans l'ancien presbytère sont actuellement gérés par Cantal Habitat dans le cadre d'un bail emphytéotique signé en 1991, ayant donné lieu à un avenant, et arrivant à échéance en juin 2026. La durée normale d'un bail emphytéotique est de 30 ans. Le principe est que la commune ne perçoit aucun loyer mais ne s'occupe pas de la mise en état et de l'entretien du bien.

La commune doit se positionner d'ici fin novembre quant à la suite à donner : reprendre la gestion en propre ou renouveler le bail.

Mme le Maire rappelle par ailleurs que nous sommes obligés de proposer des logements sociaux sur la commune.

La discussion met en balance les avantages et les inconvénients de chaque option. Une gestion en propre permettrait à la commune de percevoir directement les loyers (un peu plus de 800 € par mois pour les deux logements), mais impliquerait de prendre en charge l'intégralité de la maintenance, des travaux (changement des menuiseries et du mode de chauffage à prévoir) et de la gestion locative.

Plusieurs conseillers expriment des doutes sur la capacité de la commune à assumer cette charge.

Mme le Maire propose à chacun d'y réfléchir en vue d'une délibération à prendre lors d'un prochain Conseil.

m) **Renouvellement défibrillateurs**

La maintenance des deux défibrillateurs est actuellement assurée par l'entreprise Drive. Mme le Maire indique qu'elle a été démarchée par une entreprise locale, Maurs Médical, qui propose une offre beaucoup plus compétitive : 125 € HT par an et par appareil, au lieu de 245 € par an et par appareil pour la société Drive.

S'agissant du renouvellement des défibrillateurs (avec en option un boîtier qui chauffe ou qui climatise sous condition d'avoir un branchement électrique), le tarif proposé par les deux entreprises est similaire.

Au vu de ces éléments, Mme le Maire va résilier le contrat de maintenance avec la société Drive et signer un nouveau contrat avec l'entreprise Maurs Médical. Des électrodes pédiatriques seront ajoutées aux équipements.

n) **Inauguration de la base multi-accueil**

Pour mémoire, l'inauguration est prévue le samedi 20/09/2025 à 10h00.

A cette occasion, Caroline BARRAL-AURATUS, en tant que référente Défense, a soumis l'idée d'accueillir l'exposition « Les Justes du Cantal » : celle-ci est mise à disposition des communes à titre gratuit par la Préfecture et l'Office national des anciens combattants (ONAC). Il semble intéressant de présenter cette exposition parallèlement à l'inauguration de la base multi-accueil car il devrait y avoir du monde : l'exposition nous sera prêtée du samedi au lundi, les enfants pourront ainsi s'y rendre avec l'école.

Mme le Maire et Caroline BARRAL-AURATUS ont également reçu une proposition pour l'organisation d'une conférence parallèlement à l'exposition. Après échanges, il est décidé de présenter l'exposition sans intervention extérieure commentée, afin de garantir la neutralité et le caractère mémoriel de l'événement.

S'agissant de l'organisation logistique de l'inauguration, Mme le Maire propose de faire une réunion le mardi 09/09/2025 à 20h00 avec les conseillers disponibles. Il y a deux possibilités pour le buffet : recours à un traiteur ou plateaux sur le même format que ce qui est fait pour les vœux. La difficulté est d'estimer le nombre de participants (potentiellement jusqu'à 200 personnes). Mme le Maire propose de solliciter les agents pour le service.

Le Préfet arrivera à 10h00 et échangera ensuite en comité restreint avec Mme le Maire.

2. **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26/06/2025**

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 26/08/2025)

Vote :

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)
-----------	------------	---------------------------------

Le **compte rendu du 26/06/2025** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.**

3. Tarifs communaux

a) Garderie

Mme le Maire rappelle les tarifs actuels :

- 1,50 € pour le 1^{er} enfant,
- 1,20 € pour le 2^{ème} enfant,
- 0,60 € pour le 3^{ème} enfant.

Patrice COUDON estime que, cette année, nous avons déjà instauré la facturation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) : il propose donc de ne rien changer. Mme le Maire partage ce point de vue et propose de maintenir les mêmes tarifs qu'actuellement pour les services scolaires. Il faudra toutefois se réinterroger en 2026.

Vote :

Délibération DE_2025_52 : Tarifs 2025-2026 de la garderie		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

b) Cantine

Sur le même principe, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire :

- 3,65 € pour les élèves,
- 7,20 € pour les adultes

Vote :

Délibération DE_2025_42 : Tarifs 2025-2026 de la restauration scolaire		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

c) Transport scolaire

De la même façon, il est proposé de maintenir les tarifs du transport scolaire :

- 50,00 € par enfant et par trimestre, soit 150 € pour l'année scolaire.

Ce forfait s'applique quel que soit le nombre de trajet effectué par trimestre.

Vote :

Délibération DE_2025_43 : Tarifs 2025-2026 du transport scolaire		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

4. Participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures pour l'année 2025-2026

Mme le Maire rappelle que nous avons déjà procédé à un vote en février 2025 pour l'année scolaire 2024/2025. Elle propose de reprendre une délibération afin de fixer tous les tarifs relatifs à l'année scolaire 2025/2026, d'autant qu'il y aura potentiellement une nouvelle équipe en mars prochain. Ceci permettra d'éviter un flottement pour la secrétaire de mairie. A l'avenir, Patrick EVEILLARD suggère d'aborder ce point en Conseil Municipal sans attendre début septembre car l'année scolaire a déjà commencé. Actuellement, 6 enfants de la commune de Saint-Etienne-Cantalès fréquentent l'école, ce qui contribue à avoir 44 enfants inscrits. Mme le Maire propose de maintenir le tarif précédemment voté, à savoir 250 € par année scolaire et par enfant accueilli.

Vote :

Délibération DE_2025_53 : Participation 2025-2026 aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Cette participation est votée à la majorité. Il est toutefois évoqué entre les conseillers que certaines communes facturent des frais de scolarité plus élevés lorsqu'elles accueillent des enfants de communes voisines.

5. Tarifs de location des mange-debout

Mme le Maire expliquent que des habitants demandent à louer les mange-debout.

Après échange, elle propose de louer les 4 mange-debout au même prix que les tables, à savoir 3,00 € l'unité pour une journée, avec une caution de 50,00 €.

Ce tarif sera ensuite directement intégré à la délibération 2026 des tables et des bancs.

Vote :

Délibération DE_2025_45 : Tarifs 2025 de location des mange-debout		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

6. Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Mme le Maire précise qu'une délibération avait été prise fin 2024 pour missionner un bureau d'études toulousain chargé d'analyser les besoins dans le cadre du renouvellement de la CTG. Elle rappelle les finalités de la CTG, à savoir une démarche stratégique et partenariale visant à construire un projet social sur le territoire : maintien et développement des services aux familles, mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Le renouvellement de la CTG donnera lieu à une signature entre la CAF et les 5 communes du territoire Ouest-Agglomération pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2025.

Vote :

Délibération DE_2025_46 : Renouvellement de la CTG avec la CAF		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Mme le Maire indique par ailleurs qu'une annexe va être jointe concernant les deux micro-crèches d'Ytrac et Saint-Paul-des-Landes : elles offrent chacune une capacité d'accueil de 12 places. Celle de Saint-Paul-des-Landes va ouvrir le lundi 08/09/2025. Cette annexe détaille le fonctionnement des crèches (24 places au total), la répartition des places entre les communes (1 place pour la commune de Lacapelle-Viescamp), les modalités financières et la gouvernance (comité de pilotage, commission d'attribution). Il est rappelé que le Relais Petite Enfance (RPE) a un rôle de guichet unique pour toutes les demandes de garde.

7. Demande de subvention au titre du Contrat Ambition Région (CAR) : vestiaires

Mme le Maire rappelle qu'en 2023, nous avons déposé des demandes de subvention pour des vestiaires mais qu'ensuite, le projet est devenu plus conséquent, à savoir l'aménagement d'une base multi-accueil. Mme le Maire explique qu'elle a été autorisée à solliciter un complément de subvention dans le cadre du Contrat Ambition Région (CAR) car une demande avait déjà été déposée avant les travaux.

Mme le Maire présente en séance le nouveau plan de financement établi pour la mise aux normes des vestiaires, incluant la réfection des sanitaires et la création d'un sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite : 30 % CAR, 20 % Soutien Aurillac Agglo, 15 % DETR et 25 % Autofinancement pour un montant total de travaux pour cette tranche de 55 282,85 € HT.

Vote :

Délibération DE_2025_47 : Demande de subvention pour les vestiaires au titre du Contrat Ambition Région (CAR)		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

8. Protection sociale complémentaire (Santé)

Mme le Maire rappelle le contexte, à savoir qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités employeurs devront prendre en charge 50 % des cotisations des agents à la complémentaire santé (mutuelle). Ce point sera à l'ordre du jour d'un prochain comité technique du centre de gestion. A priori, il devrait y avoir deux possibilités : choix de la complémentaire par la commune ou participation à la cotisation de l'agent.

9. Adressage : intégration numérotation

L'adressage donne lieu à de nombreux échanges en séance.

Patrick EVEILLARD rappelle que le discours initial était que l'adressage était nécessaire pour la fibre alors qu'en fait, visiblement, il n'y en a pas besoin.

Mme le Maire indique qu'il y a également des dysfonctionnements sur les applications de localisation (exemple à Cassan / Calvanhac : le GPS ne trouve pas le n° 3 Calvanhac car c'est un lieu-dit et non une rue).

Mme le Maire propose de rouvrir le dossier de l'adressage : La Poste lui a transmis un devis.

Dans l'immédiat, elle propose de prendre une délibération concernant trois parcelles cadastrales : elle a en effet été sollicitée par un administré quant à la numérotation de chalets pour lesquels il n'avait pas été attribué de numéros. Il s'agit probablement d'un oubli car ces chalets n'appartenait déjà plus à l'Hôtel du lac lorsque l'adressage a été mis en œuvre. Ces parcelles se verront attribuer les n° 23, 24 et 25 lieu-dit Le Roucan. Cette situation est à régulariser rapidement, notamment pour les actes notariés relatifs à la vente de ces chalets.

Vote :

Délibération DE_2025_48 : Adressage – Numération de trois parcelles		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

D'autres modifications à apporter à l'adressage seront étudiées à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal. Les conseillers s'interrogent concernant les numéros des bâtiments agricoles, des granges, etc. car c'est bien du bâti. L'entreprise MJM Services n'avait été sollicitée que pour poser les numéros correspondant à des boîtes aux lettres. Face à l'ampleur des corrections à apporter, il est convenu de créer une commission dédiée pour reprendre l'ensemble du dossier, vérifier les listings et s'assurer que chaque bâtiment dispose d'un numéro correct et visible.

10. Remboursement des frais occasionnés lors du Festival de La Luzège

Mme le Maire explique que pour la pièce de théâtre donnée le 23/07/2025 dans le cadre du Festival de La Luzège, la commune s'était engagée à prendre en charge les repas de la troupe le midi et le soir.

Elle remercie Simone SALAT qui s'est occupée du repas du soir : l'équipe était très satisfaite.

Concernant le repas du midi, ils sont allés au Restaurant Le Pradel mais il leur a été demandé de payer l'addition (140,80 € pour 6 personnes). Mme le Maire indique qu'elle les a immédiatement remboursés mais qu'elle demande à son tour à être remboursée : à l'avenir, il faut essayer d'éviter ce type de montage.

Vote :	Délibération DE_2025_49 : Remboursement à Mme le Maire de frais occasionnés lors du Festival de la Luzège		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

Les retours sur la pièce de théâtre sont très bons : « super sympa », « bonne ambiance », « génial », « très drôle ».

Tel qu'indiqué en point 1. « Informations générales », Mme le Maire a également dû avancer les frais correspondant à la mise en ligne de l'annonce immobilière, pour le terrain de Peyragude, sur le site « Le Bon Coin » : paiement en ligne par carte bancaire d'un montant de 131,88 €.

Vote :	Délibération DE_2025_50 : Remboursement à Mme le Maire des frais de publication sur le site « Le Bon Coin »		
	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

11. Point sur les zones à urbaniser de la commune (PLUi-H)

Mme le Maire explique que le projet de révision du PLUi-H a été lancé avec un aboutissement prévu en 2028, voire 2030 : on va questionner les zones à urbaniser sur le territoire d'Aurillac Agglo et même au-delà sur le périmètre du ScoT BACC (regroupement de trois territoires : Bassin d'Aurillac / Carladès / Châtaigneraie).

La volonté, sur le territoire du ScoT, est de ne pas augmenter la surface à urbaniser.

Une première réunion a eu lieu début juillet à Aurillac Agglo puis les chargés d'études sont venus plus spécifiquement à Lacapelle-Viescamp courant août.

Actuellement, il y a trois zones classées « à aménager » autour du Bourg : Mme le Maire projette les plans en séance. Il y a un terrain sur lequel la commune doit se positionner. Mme le Maire interroge les conseillers et les invite à donner leur avis. A l'issue d'échanges nourris permettant à chacun d'exposer son point de vue et ses arguments, il est convenu que chacun mûrisse cette discussion et continue d'y réfléchir.

12. Point sur l'aménagement de la traversée du Bourg

Mme le Maire explique que les plans sont remis en cause, notamment concernant le trottoir porté par Aurillac Agglo. Elle rappelle l'emplacement initialement arrêté puis précise que le bureau d'études et le Département ont refait une étude : il y aurait un enrochement à faire car il y a affaissement de terrain sur un côté, ce qui générerait une surhauteur par rapport à l'existant, le tout à la charge de la commune. Le bureau d'études et le Département préconisent de faire passer l'intégralité du trottoir du même côté, le long du cimetière et du camping. Cette option est techniquement plus simple et moins coûteuse. Elle implique cependant d'arracher la haie du camping. Aurillac Agglo ne peut pas faire les trottoirs si la route n'est pas refaite parallèlement car le jour où la route sera faite, cela déstabiliserait les trottoirs. Il y a une substance (Hap) dans l'enrobé actuel qu'il va falloir enlever en profondeur et recycler : il ne faut pas que ce soit volatile.

Mme le Maire indique que le montant estimé pour la rémunération de la maîtrise d'œuvre (bureau d'étude GETUDE) s'élève à 16 800 € TTC. Face à l'évolution du projet, et pour ne pas perdre les financements associés, elle

sollicite le vote du Conseil Municipal pour conventionner avec le bureau d'études afin qu'il formalise les plans de la nouvelle proposition technique.

Vote :

Délibération DE_2025_51 : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la traversée du Bourg		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 1 (Serge POTEL)

13. [Rapports d'activités annuels 2024](#)

14. [Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement](#)

15. [Rapport annuel 2024 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés](#)

Tel qu'indiqué en début de réunion, ces trois points sont reportés à un prochain Conseil Municipal.

16. [Questions diverses](#)

- **Chemin de Lacamp > Marais du Cassan** : Jean-Paul TROUPEL indique que la végétation a poussé et que le chemin devient impraticable. Il a demandé un devis pour le faire nettoyer : celui-ci s'élève à 1 150 € HT.
- **Marais du Cassan** : Antoine GENCE indique que la Fête du Marais aura lieu le dimanche 05/10/2025 au délaissé. Il convient de s'occuper des aspects logistiques : barnum, débit de boisson (assuré cette année par le comité des fêtes de Saint-Etienne-Cantalès), arrêté de circulation, etc.
Antoine GENCE précise que les panneaux du chemin du Marais du Cassan ont été changés et que 30 kg de miel ont été mis en pot le week-end dernier. Il reste aussi celui de l'année dernière à distribuer. Le SIVU peut mettre du matériel à disposition de ceux qui ont des ruches.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 23h55.**

Annexe :

Commune de Lacapelle-Viescamp (Cantal)

Nom Prénom
Adresse

POUVOIR

Je soussigné(e) Totél Ségur dans l'impossibilité d'assister à la
séance du Conseil municipal du 30/08/2025
Donne par la présente en vertu du Code des Collectivités Territoriales, pouvoir à
M. François Blain pour voter en mon nom et place de
différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Fait à Lacapelle, le 30/08/2025

Signature Ben pour pouvoir

Porter à la main « Bon pour pouvoir »

1-3. questions Diverses -

Tu as oublié de dire que tu avais déjà
pris la décision - avec le suivi de ton 2^e adjoint
M. Trampel J. Paul - tu avais donc déjà pris
la décision?

- Je m'abtiens sur toutes les délibérations
- L'avis des adjoints? prend le temps d'y réfléchir
avant et avant - Tu le savais avant la convocation
ou c'est une prise en compte de dernière minutes